AIDE-MÉMOIRE POUR AGIR EN TROIS ÉTAPES SIMPLES

Vous souhaitez agir pour les personnes handicapées?

C'est simple! Suivez ces trois étapes.

1 **Consultez** un organisme de personnes handicapées de votre région.

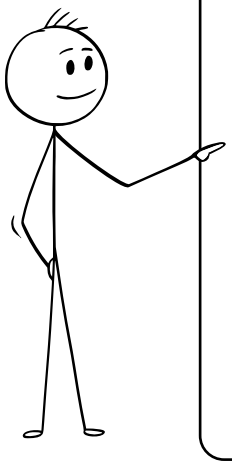

Voici des regroupements d'organismes qui pourraient vous aider à le trouver :

- Membres de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
- Membres de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Membres du Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
- Membres de la Fédération québécoise de l'autisme (FQA)
- Membres de la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)

Ces organismes vous donneront plusieurs idées d'obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leur vie quotidienne ainsi que de bonnes astuces pour les réduire.

2 **Ciblez** un obstacle qui vous semble important ET une action que votre municipalité pourrait facilement réaliser pour le réduire.

Besoin d'inspiration? Consultez notre Recueil de bonnes pratiques!

Plusieurs exemples d'obstacles et d'actions concrètes réalisées par des municipalités y sont présentés.

3 **Passez** à l'action!

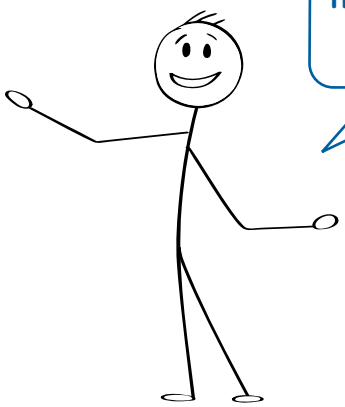

Agir pour les personnes handicapées, c'est plus simple que vous pensez!

Votre gouvernement

Québec